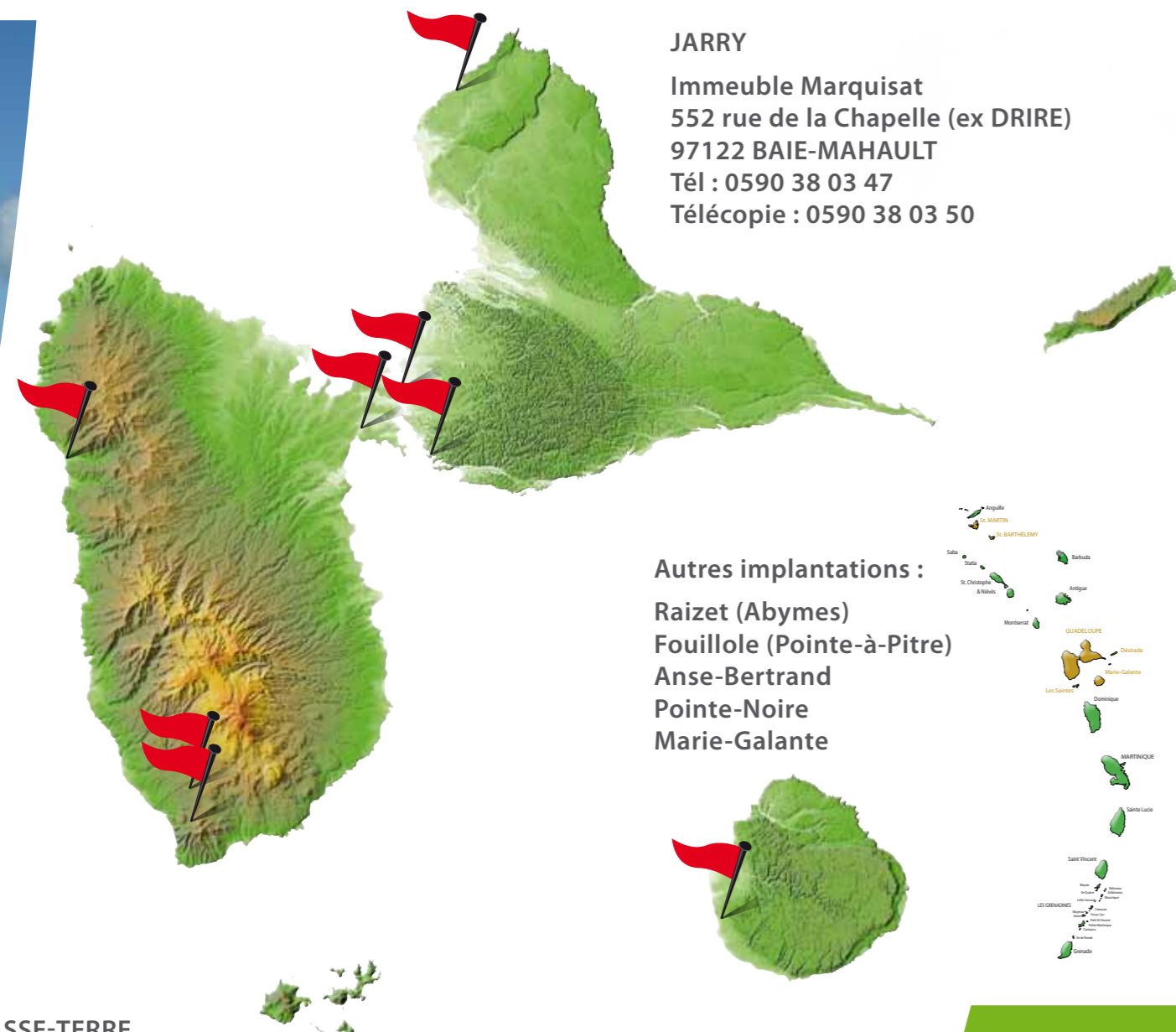


DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE



JARRY

Immeuble Marquisat
552 rue de la Chapelle (ex DRIRE)
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 38 03 47
Télécopie : 0590 38 03 50

Autres implantations :

Raizet (Abymes)
Fouillole (Pointe-à-Pitre)
Anse-Bertrand
Pointe-Noire
Marie-Galante

BASSE-TERRE

Siège de la Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Route de Saint-Phy (ex DDE)
BP 54 - 97102 BASSE-TERRE Cédex
Tél : 0590 99 43 43 ; 0590 99 46 46
Télécopie : 0590 99 46 47

Chemin des Bougainvilliers
Cité Guillard (ex DIREN)
97100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 35 60
Télécopie : 0590 99 35 65



Une ambition forte



DEAL - ORGANIGRAMME



DEAL

Siège de la Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Route de Saint-Phy (ex DDE)
BP 54 - 97102 BASSE-TERRE Cédex
Tél : 0590 99 43 43 ; 0590 99 46 46
Télécopie : 0590 99 46 47

Décembre 2010
Crédits photos : DDE, DIREN, DRIRE
directeur de la publication : Daniel Nicolas ; rédaction : Nady Vial-Cabrera
e-mail : nady.vial-cabrera@developpement-durable.gouv.fr

Conception : POLARIS. Impression : Antilles Imprimerie

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Une ambition forte



DEAL

Un nouvel ensemble riche de compétences diverses
pour promouvoir le développement durable
de l'archipel Guadeloupe

DDE
DRIRE
DIREN



Le Mot du Préfet Jean FABRE



« L'Etat en outre-mer s'adapte aux besoins spécifiques des territoires et aux attentes des populations concernées ». Après la tenue des états généraux en 2009 et les mesures prises en Comité interministériel outre-mer du 6 novembre 2009, une nouvelle architecture des services de l'Etat s'imposait. La circulaire du Premier Ministre, du 18 mai 2010 fixe les modalités de réorganisation des services de l'Etat dans les départements et régions d'outre-mer.

En Guadeloupe, les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement sont représentés par la direction de la Mer (qui accueille la subdivision des Phares et Balises de la DDE) et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement. Cette « D.E.A.L » exercera des missions relevant de la compétence départementale et régionale. Elle remplace au 1^{er} janvier 2011 les DIREN (environnement), DDE (équipement), DRIRE (industrie) dont elle reprend l'essentiel des missions sur le territoire.

La D.E.A.L animera les politiques de développement durable, de l'environnement, de l'énergie, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, du logement, de la construction, de l'urbanisme, de l'aménagement foncier. Les déchets, l'eau et l'assainissement, le logement social avec la relance du BTP, la biodiversité, la sécurité routière et celle des sites industriels, sont autant de défis à relever parmi d'autres.

Editorial



L'ambition de la DEAL est de porter et d'accompagner avec l'ensemble des acteurs, un projet de développement harmonieux de l'archipel Guadeloupe.

La richesse du « nouvel ensemble DEAL » forte d'un effectif de 330 agents, est liée à la diversité des cultures de services, des compétences, expertises et des parcours professionnels associés à un vaste réseau d'acteurs. Elle nous permettra de mieux répondre aux enjeux de la Guadeloupe en matière d'aménagement, de rattrapage des retards structurels et d'intégration dans son espace régional par la promotion de ses expertises notamment dans la zone de coopération.

L'organisation des missions stratégiques que je vous invite à découvrir, résulte de moments de concertation, d'écoute interne et externe à la suite desquels « NOUS AVONS OSÉ INVENTER » la DEAL au service des Guadeloupéens.

Daniel NICOLAS,
directeur de la DEAL



La DEAL s'est donnée 7 orientations stratégiques comme socle fondateur de son organisation articulée autour de 2 missions et de 7 services.

Ces orientations privilégient la transversalité (Gouvernance : élus, institutionnels, société civile, socioprofessionnels), les enjeux propres de la Guadeloupe, l'organisation interne.

DES ORIENTATIONS ET DES MISSIONS STRATEGIQUES en réponse aux enjeux de l'archipel Guadeloupe

Missions transversales

Promouvoir le développement durable en territorialisant le Grenelle de l'Environnement
Mobiliser, organiser les connaissances existantes et développer de nouvelles expertises

Enjeux propres du territoire

Rattraper les retards structurels de la Guadeloupe
Concilier préservation de l'environnement et aménagement, en particulier sur le littoral
Développer une culture du risque et renforcer la maîtrise du risque
Développer les relations avec l'environnement régional (espace caribéen)

> DEVELOPPER...

... la connaissance des territoires et contribuer à un aménagement durable

> PORTER...

... et mettre en œuvre la Territorialisation du Grenelle de l'Environnement

> FAVORISER...

... des modes de transports intermodaux et respectueux de l'environnement.

> PRESERVER...

... et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles

> RENFORCER...

... la sécurité des personnes et des biens.

> OFFRIR...

... un habitat digne aux plus démunis et répondant aux normes RTAA DOM (Réglementation Thermique Acoustique Aération)

> APPORTER...

... un appui soutenu à l'ensemble des acteurs pour réussir ensemble les projets territoriaux de l'archipel Guadeloupe.



Une ambition forte



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE